



**CHERBOURG > LA TRINITÉ**

**18 > 27 JUILLET 2020**



**OPEN DE FRANCE  
DE COURSE AU LARGE**



## AVIS DE COURSE - **AVENANT N°1**

### 1 Règles

#### La régate est régie par :

Lire : 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020, avec les modifications suivantes :

- RCV 52 (Energie manuelle) : modifiée pour les bateaux courant **en solitaire** et en double : « Les bateaux courant en double **ou en solitaire** sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. Cette énergie peut servir pour manœuvrer le système de ballast et/ou d'inclinaison de la quille. Pour les multicoques uniquement, cette énergie peut servir pour manœuvrer un système anti-chavirage permettant de choquer les écoutes totalement ou partiellement. Ce système ne doit en aucun cas permettre de border la voile ».
- RCV 55 (Evacuation des détritres) : ajouter une seconde phrase : « Cependant, mettre à l'eau de petites quantités de ce qui est généralement accepté comme des matières biodégradables telles que les épiluchures de fruits ou les élastiques et brins de laine en établissant une voile, est permis ».

### 3. Admissibilité

Lire : **La régate est ouverte à tous les bateaux classés en catégorie de conception (CE ) A ou B. Les voiliers exclus du marquage CE doivent être classés en division 245 et aptes à naviguer en catégorie de navigation A ou B. Les bateaux de conception antérieure à la norme CE (1/07/1996) doivent être homologués au minimum en 3<sup>ème</sup> catégorie de navigation.**

- Suivant chapitre 3.03 des RSO : Normes de construction de coque : Ce chapitre s'applique intégralement.

- Suivant chapitre 3.04 des RSO : Stabilité monocoques :

Cela signifie que pour les bateaux dont le 1er de la série est postérieur à 1/07/1996, la certification CE s'applique.

La plaque CE appliquée sur le bateau (CAT A) et le N° CIN gravé sur la coque arrière (tribord) atteste que le bateau est conforme en STIX et AVS.

#### 3.1.2 Pour la DRHEAM-CUP 400 :

Lire : YACHTS CLASSIQUES jauge JCH (Rating JCH 2020 supérieur ou égal à 9.4000), les bateaux de rating inférieur à 9.4000 souhaitant participer à la DRHEAM-CUP 400 doivent contacter l'organisation.

### 3.2 EQUIPAGES

3.2.1 : Lire : Pour la DRHEAM-CUP 400, la constitution de l'équipage doit être d'au moins 2 personnes à l'exception des Figaro 3 (Classe Figaro Bénéteau) qui courent en solitaire.

### 4. Inscription

4.6.1 Eléments pouvant être complétés en ligne et documents pouvant être transmis en ligne :

Lire : (Avant dernière phrase) Copie de la licence ANFR du bateau

4.6.2 Eléments à transmettre par mail à la Direction de course à l'adresse : [direction.course@drheam-cup.com](mailto:direction.course@drheam-cup.com)

Remplacer : le mot « SARSAT » par le mot « EPIRB »

### 6. Programme prévisionnel

Lundi 20 juillet

Ajouter :

17h : Remise des prix du DRHEAM-TROPHY.

20 H : retour des bateaux dans le bassin du Commerce

Mardi 21 juillet

Supprimer : 12h30 : Remise des prix du DRHEAM-TROPHY.

### 9. Parcours

9.2 Le Prologue. Lire : Le Prologue, LE DRHEAM-TROPHY, est un parcours côtier de 15 milles environ organisé le lundi 20 juillet au large de CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Cette course fera l'objet d'un classement spécifique indépendant. Une remise des prix sera organisée à 17h00 le lundi 20 juillet

Fait le : 17 mars 2020

le Président du Comité de Course  
M. LE CLEAC'H Jean Gabriel